

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication : 16/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-13-8-5

Séance du vendredi 9 octobre 2009

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article R 521-14 du code de l'éducation,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne les Conseillers Généraux ci-après, appelés à siéger au conseil d'administration du collège de BURNHAUPT LE HAUT :

- Membre titulaire : Pierre VOGT
- Membre suppléant : Rémy WITH

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions